

“ L'intelligence artificielle : quelle intelligence juridique? ”
l'Institut de recherche pour un droit attractif de l'Université Sorbonne Paris Nord (IRDA) le CEDCACE,
axe justice judiciaire, amiable et numérique de l'Université Paris Nanterre.

Faut-il avoir peur de l'intelligence artificielle ? Cette interrogation est dans tous les esprits, alors que l'ampleur de ses applications reste encore méconnue.

Les contours de l'intelligence artificielle demeurent relativement flous. Sans compréhension de l'outil, toute approche scientifique s'avère périlleuse. La détermination des caractéristiques essentielles de l'intelligence artificielle doit permettre de réduire la part d'angoisse qui entoure le sujet et d'aborder ses différents enjeux politiques, éthiques, sociaux, économiques et juridiques. L'aborder sous l'angle du droit, c'est tenter de démontrer que la norme juridique peut en canaliser les dangers et décrire comment le droit peut en réguler les effets.

Les juristes se présentent à l'égard de l'intelligence artificielle comme les « chiens de garde » des valeurs fondamentales et des droits fondamentaux qui structurent notre société. L'intelligence juridique doit pouvoir maîtriser l'intelligence artificielle. Face à l'intelligence artificielle, l'intelligence juridique devra s'allier à l'intelligence humaine pour en optimiser les effets et en canaliser les méfaits.

Ce cycle doit permettre d'apprécier de quelle manière l'intelligence artificielle met à l'épreuve la structure fondamentale des droits.



Les colloques et conférences organisés par la Cour de cassation sont diffusés en direct puis accessibles en différé sur Facebook, Twitter, Youtube, LinkedIn et son site internet.

Conférences filmées et enregistrées.



courdecassation.fr

COUR DE CASSATION

CONFÉRENCES - CYCLE 2022

L'intelligence artificielle : quelle intelligence juridique ?



Programme 2022

Grand'chambre de la Cour de cassation 17H - 19H

Sous la direction scientifique de

Soraya AMRANI-MEKKI

Professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'Université Paris Nanterre

Bernard HAFTEL

Professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord, Co-directeur de l'IRDA, Directeur du Master 2 Droit Économique Européen et International

Mustapha MEKKI

Professeur de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon Sorbonne



21 AVRIL 2022

L'intelligence artificielle et la fonction de juger

Modératrice :

Soraya AMRANI-MEKKI,

Professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Nanterre, Directrice de l'axe justice judiciaire, amiable et numérique du CEDCACE

Intervenants

Fernando GASCON INCHAUSTI,

Professeur de droit procédural civil et pénal à l'Université Complutense de Madrid

Jean-Michel SOMMER,

Président de chambre, directeur du Service de documentation, des études et du rapport (SDER) de la Cour de cassation

Yannick MENECEUR,

Magistrat détaché au Conseil de l'Europe

1^e JUILLET 2022

L'intelligence artificielle et la gestion des entreprises

Modérateur :

Mustapha MEKKI,

professeur de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon Sorbonne

Intervenants :

Marie-Anne FRISON-ROCHE,

Professeure de droit de concurrence, de la régulation et de la compliance à Sciences Po Paris

Laurent GAMET,

Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC), avocat au barreau de Paris

Michel SÉJEAN,

Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Bretagne Sud (UBS)

15 SEPTEMBRE 2022

L'intelligence artificielle et la fonction législative

Modérateur :

Guillaume TUSSEAU,

Professeur de droit public Sciences Po Paris, Membre de l'Institut universitaire de France

Intervenants :

Karine GILBERG,

Cheffe du bureau du droit européen et international, Direction des affaires juridiques, Ministère de l'Economie des finances et de la relance et Professeure associée à Paris Nanterre, Membre du Centre de recherche en droit public et membre associée du Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA)

Abdelhamid ABIDI,

Doctorant à l'École de droit de Sciences Po Paris

Pauline TÜRK,

Professeure de droit public à l'Université Côte d'Azur

10 OCTOBRE 2022

Intelligence artificielle et administration publique numérique

Modératrice :

Lucie CLUZEL-MÉTAYER,

Professeure de droit public à l'Université Paris Nanterre

Intervenants :

Daniel AGACINSKI,

Délégué général à la médiation avec les services publics du Défenseur des droits

Elise DEGRAVE,

Professeure de droit public à la Faculté de droit de l'Université de Namur, co-directrice de la Chaire E-gouvernement de l'Université de Namur

Simon CHIGNARD,

Consultant et expert européen, chargé de cours à SciencesPo, ancien conseiller en charge de la stratégie Etalab - Dinum (2015 - 2021)